

**Association Citoyenne de Défense
de l'Hôpital Public de Briançon**
35 rue Pasteur 05100 Briançon
Membre de la Coordination Nationale
Des Comités de Défense des Hôpitaux et maternités de Proximité
Hervé Cotonnec, coordonnateur
< herve.cotonnec@wanadoo.fr >

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Briançon le 30 novembre 2012

Objet : Nouveau point des inquiétudes de l'Association Citoyenne de Défense de l'Hôpital Public de Briançon concernant l'avenir du **Service de Réanimation de l'Hôpital de Briançon**.

Référence : Votre lettre CAB OST-JC/FR-Me.D.12-6808
Lettre recommandée avec AR

Madame la Ministre,

Nous vous remercions pour votre courrier cité en référence du 26 novembre 2012 que nous avons reçu le 30 novembre 2012.

Nous avons été reçus le 8 novembre 2012 à Briançon par l'inspecteur de l'IGAS à qui nous avons remis divers documents, et auquel, à la question qu'il nous a posée, nous avons fait part de notre intention de saisir le tribunal administratif.

Nous avons déposé le 29 novembre 2012, au Tribunal Administratif de Marseille un recours pour excès de pouvoir assorti d'un référé suspension contre l'arrêté n° 2012DG/01/08 pris par le Directeur Général de l'ARS-PACA le 30 janvier 2012 en demandant au juge le retrait des dispositions contraires au maintien du Service de Réanimation de l'Hôpital de Briançon. Ces recours, pour ne pas être forclos, devaient être déposés au plus tard le 30 novembre 2012 comme indiqué sur l'accusé de réception du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé de notre recours hiérarchique resté sans réponse.

Vous avez demandé que soient suspendues les mesures de restructuration prévues par l'agence régionale de santé et vous en remercions.

Vous ne précisez pas si les mesures administratives comportant des échéances réglementaires étaient aussi suspendues.

Nous vous interrogeons déjà au point 1 de notre précédent courrier du 25 septembre 2012 sur la date limite de dépôt de la demande de renouvellement de l'autorisation du service de réanimation de Briançon fixée au 31 octobre 2012 par décision de

l'ARS-PACA du 13 février 2012. La date est passée, le dossier a été préparé mais n'aurait pas été déposé.

Qu'en est-il exactement ? Ce point est important car il pourrait entraîner la fermeture de la réanimation à la fin de l'autorisation en cours, décembre 2013, par forclusion du délai de demande de renouvellement.

Au point 2 de notre précédent courrier nous vous informions que sans attendre la présentation du dossier de renouvellement de Briançon, le Directeur Général de l'ARS-PACA par un courrier adressé le 29 mai 2012 au Directeur du CHICAS Site de GAP, précisait à ce dernier que sa demande de renouvellement d'autorisation d'activité qu'il venait de déposer le 16 mai 2012 « *doit permettre de mettre en œuvre les orientations du SROS – PRS visant à la réorganisation sur Gap de l'activité des réanimations de Gap et Briançon...* » et que « *le renouvellement de cette autorisation prendra effet à compter du 22 mai 2013 pour une durée de 5ans.* »

Ce courrier, par sa valeur de décision administrative a-t-il été la cause du non dépôt du dossier de renouvellement de Briançon évoqué ci-dessus ? Si c'était le cas, considérez-vous que toutes les mesures qu'il a pu entraîner sont suspendues au même titre que les mesures de restructuration prévues par l'agence régionale de santé ?

Ces questions administratives de renouvellement de l'autorisation de la réanimation créent des inquiétudes propres à augmenter les difficultés de recrutement de médecins dans ce service en cette période lourde d'incertitudes.

C'est pourquoi, face à l'urgence de la menace, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Ministre, de bien vouloir nous assurer qu'aucune disposition administrative contraire au maintien du Service de Réanimation du Centre Hospitalier de Briançon ne sera prise, de manière irréversible ou difficilement réparable, avant votre décision.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Groupe coordonnateur de l'ACDHPB

Hervé COTONNEC

Josiane CAILLEAU

PS Nous nous permettons de diffuser notre lettre, comme la précédente, aux destinataires de la page suivante qui suivent cette affaire de près depuis le début.

Copies :

Monsieur Jean DEBEAUPUIS, Directeur Général de l'Offre de Soins
Monsieur le docteur Jean-Yves GRALL, Directeur Général de la Santé
Monsieur Dominique DEROUBAIX, Directeur Général de l'ARS-PACA
Monsieur Claude PERRIN, Directeur du Centre Hospitalier des Escartons

Madame Cécile DUFLOT, Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement
Madame Vanina NICOLI, Chef du Cabinet

Monsieur Hugues PARANT, Préfet de Région PACA
Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet des Hautes-Alpes
Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, Sous-préfet de Briançon

Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional PACA
Monsieur Jean-Yves DUSSEY, Président du Conseil Général des Hautes-Alpes
Madame Karine BERGER, Député des Hautes-Alpes
Monsieur Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes et Maire de l'Argentière-la Bessée
Monsieur Gérard FROMM, Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier des Escartons et Maire de Briançon
Madame Chantal EYMEOD, Présidente de la Conférence de Territoire et maire d'Embrun
Monsieur Alain FARDELLA, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais et maire de Villeneuve-la-Salle
38 Collectivités locales ayant délibéré, adopté des motions de soutien et transmis des avis à l'ARS

Monsieur Michel ANTONY, Président de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité.
Madame Pascaline BRUNET, correspondante de l'Intersyndicale de l'Hôpital de Briançon
Médecins de l'Hôpital de Briançon
Collectif de Médecins Libéraux du Briançonnais
Association du Droit à mourir dans la dignité, désignée par le Préfet des Hautes-Alpes en qualité de représentant des usagers au Conseil de Surveillance de l'Hôpital.

Le Dauphiné Libéré agence de Briançon suite à la cinquantaine d'articles depuis décembre 2012
Rédaction du journal Le Monde, Madame Laëtitia CLAVREUL suite à votre article du 23 mai 2012
Rédaction de l'Expansion, Madame Danièle LICATA suite à votre article d'avril 2012
Rédaction de La Provence